

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite Municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 158-2013.

- 1- En résumé, ce premier projet de règlement modifie le règlement de zonage 158-2013 de la façon suivante :

L'article 3.12 est modifié par l'abrogation de la zone 621a et de tous les usages qui y sont autorisés dans la grille de spécifications.

L'annexe # 1-D est modifiée par le remplacement de la carte aux plans de zonage, le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement, de manière à intégrer les lots 2 938 851 et 2 938 852 dans la zone 61P voisine, ce qui va entraîner la suppression de la zone 621a.

- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu :

Date : mardi 6 décembre 2022

Heure : 18 h 30

Endroit : À l'édifice municipal, situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- 3- Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc, les lundi, mercredi et jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h ainsi que les mardi et vendredi de 8 h à midi. Le premier projet de règlement est également accessible sur le site web de la municipalité en tout temps.
- 4- Le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 158-2013 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

FAIT À L'ISLET, CE 24 NOVEMBRE 2022



Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière